



LA FIABILITE A  
VOTRE SERVICE

CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS D'ATELIERS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA MECANIQUE ET DU BATIMENT

## Fiche de sécurité du 07/09/2010

Fiche de sécurité. Page 1 de 3

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial: Bactéricide germicide désinfectant

Code commercial: 411 00 17770-4515

Type de produit et emploi: Désinfectant déodorant concentré

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) ITALY

Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée dangereuse aux termes de la directive 1999/45/CE.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Substances contenues dangereuses pour la santé aux termes de la directive 67/548/CEE et mises à jour successives ou soumises à des limites d'exposition reconnues:

1% Chlorure de benzalkonium

CAS: 68989-00-4 EINECS: 273-544-1

R34; R22; R50

1% Alcool étho-propoxylé

CAS: EINECS:

Xi; R38; R50

### 4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Laver sous l'eau du robinet les zones du corps qui sont entrées en contact avec le produit, ainsi que les zones limitrophes, en rinçant soigneusement. En cas d'irritations persistantes, demander l'intervention d'un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment pendant au moins 15 minutes sous l'eau du robinet en gardant les paupières ouvertes; puis protéger les yeux avec une gaze stérile ou avec un chiffon propre et sec. CONSULTER UN MEDECIN SPECIALISTE. Ne pas utiliser de collyre ou de pommades sans disposition spécifique du médecin.

Ingestion:

CONSULTER UN MEDECIN. Ne pas induire le vomissement. Ne rien administrer sans indication spécifique du médecin.

Inhalation:

Aérer le local. Eloigner le patient de l'endroit contaminé et le laisser au repos dans un lieu frais et bien aéré. En cas de difficultés respiratoires, CONTACTER UN MEDECIN.

### 5. MESURES ANTI-INCENDIE

Extincteurs conseillés:

Poudre chimique, mousse, anhydride carbonique selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques dérivant de la combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires, pour la peau et pour les yeux.

### 6. MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

Précautions personnelles:

Porter des gants et des lunettes.

Précautions environnementales:

Recouvrir les fuites avec du matériau absorbant (terre ou sable) en évitant qu'il ne se déverse dans les cours d'eau superficiels et/ou dans les réseaux d'égouts.

Méthodes de nettoyage:

Contenir et absorber le liquide versé avec des matériaux inertes. Agir rapidement. Laver ensuite la zone et les matériaux utilisés pour l'intervention abondamment avec de l'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Ne pas fumer, ni boire ni manger pendant l'utilisation du produit. Procéder toujours dans des lieux bien aérés et suffisamment protégés contre les contacts accidentels.

Conditions de stockage:

Conserver dans les emballages originaux, dans un endroit frais et aéré. Garder les récipients fermés quand le produit n'est pas utilisé.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

SUBSTANCE	TLV/TWA	TLV/STEL	SOURCE
Chlorure de benzalkonium	Non établi	Non établi	-----
Alcool étho-propoxylé	Non établi	Non établi	-----

Mesures de précaution:

Aérer suffisamment les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection des mains:

Pour l'emploi normal du produit, des gants en latex ou en néoprène sont suffisants, à condition qu'ils répondent aux normes EN374-1, EN374-2 et EN374-3.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de protection conformes à la norme EN166. Il est important de conserver toujours sur les lieux de travail un produit de rinçage pour les yeux.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements de travail qui protègent entièrement la peau. Des douches de sécurité doivent toujours être à disposition dans les lieux de travail.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur: Limpide bleu

Odeur: Balsamique

pH: 8,2 +/- 0,5

Point/intervalle d'ébullition: Non disponible

Point d'éclair: Non inflammable

Densité relative: 0,990 +/- 0,010

Hydrosolubilité: Totale

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Stables dans les conditions normales d'emploi. Eviter les mélanges avec d'autres préparations.

Substances à éviter:

Substances avec tensioactifs anioniques.

Dangers dérivant de la décomposition:

Fumées potentiellement nocives.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aigüe:

L'ingestion peut provoquer des brûlures dans la bouche et dans les voies supérieures de l'appareil digestif.

Toxicité inhalatrice aigüe:

Aucune information connue.

EFFETS IRRITANTS AU CONTACT DIRECT (avec le produit à l'état pur)

Peau:

Les contacts prolongés avec le produit pur peuvent provoquer des brûlures et des ulcérations.

Yeux:

Le produit doit être considéré à haut pouvoir corrosif avec danger de brûlures graves et d'ulcérations même irréversibles.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser selon les bonnes règles professionnelles, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

Ecotoxicité:

Données non disponibles

Mobilité:

Données non disponibles

Persistance et degré de dégradation:

Données non disponibles

## 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

Ne pas réutiliser les récipients vides. Eliminer les récipients dans le respect des normes en vigueur. Les éventuels résidus de produit doivent être éliminés selon les normes en vigueur en matière de déchets dangereux.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Aérien (IATA):

Non réglementé

Maritime (IMO):

Non réglementé

UN No.:

Non réglementé

Routier/ferroviaire (ADR/RID):

Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

D.L. 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). D.L. 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des produits dangereux). D.L. 2/2/2002 n. 25 (Risques dérivant des agents chimiques durant le travail). D.M. Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles), D.M. 28/02/2006 (transposition de la Directive 2004/73/CE, 29° ATP), D.M. 03/04/2007 (Application de la Directive n. 2006/8/CE). Règlementation (CE) n. 1907/2006 (REACH).

Symboles:

Phrases R:

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

D.L. 19/09/94 n° 626 – Titre VII:

Ne contient pas de substances retenues cancérigènes aux termes de l'art. 61.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network

PHATOX - Pharmacological and Toxicological Data and Information Network

Les informations contenues dans cette fiche se basent sur les informations que nous possédons à la date reportée ci-avant. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et elles ne constituent pas une garantie de qualités particulières.

L'utilisateur est tenu de vérifier l'application et l'intégrité de ces informations selon l'utilisation spécifique à laquelle le produit est destiné.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Text des phrases R concernant le paragraphe 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion

R34 Provoque des brûlures

R38 Irritant pour la peau

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques